

Quel syndicalisme défendons nous ...

2015



18 rue de l'oiselet- la Camusière, 37550
St AVERTIN

Tel/fax/rép : 02 47 71 00 65 le lundi
Tous les jours: 06 15 08 62 22
ou au CHU 02 47 47 37 62

Mail: sudsantesociaux37@gmail.com

Site internet: <http://sudsantesociaux37.org>



Lors de son dernier congrès, les 4 et 5 juin 2015, notre syndicat départemental a voté un document dénommé « **Notre socle commun** ».

Ce petit texte a pour vocation de synthétiser notre conception du syndicalisme.

Par ces temps où le syndicalisme est plus que dénigré par ses adversaires, où il est discrédité par certaines forces du syndicalisme lui-même, il nous est apparu important de réaffirmer ce qui fait la raison de son existence, en s'inspirant notamment du combat qui lui a donné naissance.

Revenir aux fondamentaux du syndicalisme, loin d'être archaïque et dépassé, est bien au contraire d'une actualité brûlante.

Les adversaires historiques du syndicalisme, le patronat et la bourgeoisie, bien aidés par les différents gouvernements successifs, sont plus que jamais à la manœuvre pour faire table rase du passé et des acquis de la classe ouvrière, conquis par des décennies de combats et de luttes.

Tout est fait pour endormir le mouvement syndical, pour en faire un partenaire docile et respectueux qui en aucun cas ne remet en cause l'ordre établi.

À l'opposé de cette vision, SUD réaffirme la nécessité de construire un syndicalisme de lutte qui ne lâche rien, démocratique et totalement au service des intérêts des salariés-es.

C'est dans cette perspective que nous avons décidé de rendre public ce texte.

SOCLE COMMUN SUD SANTE SOCIAUX 37

L'activité syndicale, pour être efficace, doit s'inscrire dans une vision globale du combat syndical : son histoire, ses valeurs et ses perspectives.

Le combat syndical a permis d'arracher des droits pour les salariés-es. L'Etat, la bourgeoisie ont d'abord violemment combattu l'exigence de droits collectifs pour les travailleurs-euses et refusé de reconnaître le fait syndical.

Ensuite l'histoire du mouvement syndical et des luttes sociales montre que les droits sociaux n'ont jamais été concédés facilement. Ces droits sont issus de luttes et ils évoluent au gré des rapports de forces.

Le syndicalisme constitue un moyen d'organisation et d'expression collective du monde du travail, il lui permet de s'affirmer, de défendre ses conditions de vie et de travail et de contribuer à changer la société.

C'est en mêlant luttes pour le respect des droits et luttes de transformation sociale que le syndicalisme répondra aux besoins des salariés-es dans leur diversité.

Repères historiques de la création de la Fédération Nationale des syndicats SUD SANTE SOCIAUX.

Née le 9 mars 1989, à l'issue du mouvement des personnels de santé de l'automne/ hiver 1988, et à l'issue de son exclusion de la Fédération CFDT, la région CRC des syndicats Santé Sociaux d'Ile de France devient Fédération nationale lors du congrès du 27 avril 1990.

Elle se voit renforcée par les mouvements des assistantes sociales et la bataille contre la suppression de la spécialisation du diplôme infirmier psychiatrique.

En novembre et décembre 1995, le mouvement contre le plan Juppé fait émerger le sigle SUD. Les valeurs qu'il incarne, « Solidaires, Unitaires, Démocratiques », sont les nôtres.

Lors de son congrès 1997, la Fédération décide de s'appeler Fédération nationale SUD CRC Santé Sociaux et d'adhérer à l'Union Syndicale Groupe des dix, qui se transformera en Union Syndicale Solidaires.

En 2000 Le congrès décide de retirer CRC de son sigle.

C'est en mai 2000 qu'est créé le syndicat SUD santé sociaux 37, après un congrès CFDT « en Lutte » (courant national constitué en opposition au « recentrage de la CFDT) au cours duquel la majorité des congressistes vote la désaffiliation de la CFDT et décide de rejoindre SUD. Le congrès de fondation de SUD santé sociaux 37 se tiendra en novembre 2000.

Nos grandes valeurs

Notre syndicalisme s'inspire de la Charte d'Amiens (adoptée au congrès de la CGT en 1906). Cette résolution sert de référence historique au syndicalisme de lutte. Elle assigne au syndicalisme un double objectif et une exigence : la défense des revendications immédiates et quotidiennes, et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société en toute indépendance des partis politiques et de l'État.

Notre syndicalisme agit donc pour la défense et l'amélioration des droits individuels et collectifs des travailleuses et travailleurs, actifs-ves, chômeurs-euses, précaires et retraités-es.

Notre syndicalisme agit aussi pour la mise en place des conditions permettant la construction d'une véritable transformation sociale autogérée, écologiste et féministe, alternative au capitalisme.

Notre syndicalisme respecte les convictions personnelles, politiques, philosophiques et religieuses de ses adhérents-es. Par contre, il ne peut accepter d'adhérents-es prônant une idéologie raciste et xénophobe, sexiste, et défendant des idées contraires à nos valeurs de Solidarité.

Notre syndicalisme conserve son indépendance à l'égard de l'état, des partis, des églises, comme de tout groupement extérieur.

C'est pourquoi tout mandat électif politique sur une base partisane doit être discuté car il peut s'avérer incompatible avec un mandat syndical.

Ce syndicalisme de classe et de masse œuvre dans l'ensemble de son champ de syndicalisation comme dans le champ interprofessionnel, à rassembler les forces syndicales et associatives qui veulent agir pour combattre toutes formes d'exploitation, d'exclusion sociale, de racisme, de sexisme et de discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Dans le contexte actuel de ségrégation sexiste de notre société, il promeut la prise en charge des principales revendications spécifiques des femmes. Cette oppression spécifique des femmes perdure aussi bien dans la sphère publique que privée. Les femmes continuent de subir la double journée de travail, la division sexuée du travail, les violences domestiques, les inégalités de salaires, de promotion et de retraite, la précarité et le chômage, les agressions sexistes, le harcèlement sexuel...



On retrouve les conséquences de cette oppression spécifique dans le monde du travail et dans « notre » champ de syndicalisation, féminisé à plus de 70%. Notre syndicalisme intègre pleinement cette question.

Notre syndicalisme est avant tout basé sur la mobilisation et le rapport de force. Nous nous revendiquons d'un syndicalisme de lutte.

Si nous participons aux diverses instances institutionnelles dans nos établissements respectifs, par respect du mandat que nous ont donné les salarié·es, c'est en gardant cette boussole de syndicalisme de lutte, qui tourne le dos à un syndicalisme d'accompagnement et de cogestion.

Face à la division du mouvement syndical, la volonté unitaire doit prévaloir. Aux côtés des salarié·es syndiqué·es et non syndiqué·es des entreprises, notre syndicalisme propose l'unité d'action. Ce comportement unitaire dans les conflits et les mobilisations se traduit par la recherche de l'unité de la base au sommet. Mais l'unité syndicale et l'unité d'action ne sont pas des objectifs en soi : ce sont des moyens pour construire le rapport de force nécessaire à toute lutte victorieuse.

Notre syndicalisme, soucieux de démocratie et d'unité la plus large dans les luttes, favorise la mise en œuvre des revendications des salarié·es par les salarié·es eux mêmes, en développant des modes d'organisation démocratiques, unitaires et autogérées sous les formes les plus appropriées (AG souveraines, collectifs, comités, coordinations...). Le soutien que nous apportons à ces formes d'auto-organisation s'accompagne d'un positionnement clair et permanent vis-à-vis de ces structures, par nature éphémères. Nous gardons notre autonomie organisationnelle et politique.

Les moyens de construction choisis

Le Fédéralisme

Notre syndicalisme s'organise selon les principes du fédéralisme, en respectant l'autonomie des structures, leurs expressions diverses et complémentaires au plus près de la réalité vécue par les travailleuses et travailleurs.

Il permet une liaison permanente entre les deux niveaux : des sections vers le syndicat départemental et inversement, mais aussi entre les sections elles mêmes.

Les sections, les syndicats affiliés à la fédération conservent leur autonomie de réflexion, d'action et d'organisation de leurs services en respect des grandes orientations définies en congrès. Ils doivent être en capacité de mener le débat dans la fédération pour infléchir et promouvoir toutes réflexions et actions. Cependant, la mise en application des décisions prises démocratiquement par le conseil fédéral doit être favorisée.

En cas de vote, c'est le principe du partage des mandats qui prévaut comme expression et respect des diversités d'opinion.

La démocratie directe et le mandatement

Le syndicat départemental organise et est responsable de ses délégations aux différentes réunions, conseil fédéral, congrès....

Le mandatement est un outil essentiel de la démocratie et s'applique à tous les niveaux.

Toute personne qui participe à une réunion (commission, conseil départemental, conseil fédéral ou autre), qui représente soit sa section, son syndicat ou la fédération doit être mandatée.

Pour un mandat départemental, c'est le conseil départemental qui décide. Pour un mandat national, c'est le conseil fédéral mais sur présentation du syndicat départemental du postulant.

Le mandat est donc un contrat de confiance qui implique un compte rendu de mandat.

La féminisation

Notre fonctionnement doit, à tous les niveaux, permettre aux femmes de prendre toute leur place. Une politique volontariste doit favoriser cette féminisation par la durée limitée et la rotation des mandats, par la gestion des prises de parole, par la formation, par la prise en compte des frais de garde. La question de la parité dans l'ensemble des instances doit être débattue systématiquement.

Conclusion

Ce mode de structuration a été pensé comme permettant la construction d'un outil syndical au service des travailleuses et travailleurs et pour la réalisation de nos objectifs cités ci-dessus.

Par contre ce n'est pas un modèle inamovible et sa pertinence doit toujours être interrogée.



La formation

Affirmer que SUD représente un courant syndical de lutte et de transformation sociale suppose de construire une politique de formation en conséquence.

Elle doit apporter des bases d'analyse permettant à chacun de dépasser le stade de l'adhésion dans le cadre d'un syndicalisme de masse par la compréhension des enjeux et la place qu'il/elle peut trouver en tant qu'acteur-trice et partie prenante dans les sections, les départements et les luttes.

Elle est un élément indispensable pour un fonctionnement le plus démocratique possible : mettre à la portée du plus grand nombre des connaissances théoriques et pratiques est nécessaire pour que les débats et l'élaboration théorique soient partagés au maximum. C'est une barrière de plus contre les risques de « bureaucratisation » ou de la « prise de pouvoir » par quelques uns ou quelques unes d'une part et d'autre part, cela permet une meilleure répartition des tâches.

Favorisant le partage d'un socle idéologique commun, elle permet de construire une identité forte, condition indispensable du projet fédéraliste de la fédération.

Elle doit également favoriser une meilleure cohésion du collectif et une véritable compréhension de ce qu'implique le militantisme syndical et du rôle de délégué syndical et de ses contraintes.

La formation est aussi nécessaire pour préparer la relève du syndicat.

Le travail interprofessionnel

En 1997 au congrès de Dourdan, la fédération décide de rejoindre l'union Syndicale Solidaires qui s'appelait alors Union Syndicale G10 Solidaires.

Au congrès fédéral de mai 2009 à la Rochelle nous avons voté le texte suivant :

« La recherche de l'unité d'action passe donc aussi par la solidarité avec les autres secteurs professionnels. Pour ne pas prendre le risque du corporatisme, les conflits doivent être l'objet d'une démarche systématique de popularisation, gage souvent de leur réussite. L'exemple du mouvement de défense des hôpitaux en Bretagne montre bien la nécessité de l'élargissement du conflit. Les syndicats et les unions syndicales, en particulier la nôtre, doivent être dans cette exigence d'unité, de démocratie et de solidarité. »

L'Union Syndicale Solidaires doit être cet outil qu'il faut faire vivre et évoluer, afin de rendre lisible aux yeux de la population, de l'ensemble des salariés, les conflits dans les établissements, les entreprises ou les branches... »

Il est important que de nombreux-euses militants-es de syndicats départementaux soient aussi animateurs de Solidaires locaux.

En Indre et Loire nous sommes le principal syndicat de l'Union Syndicale Solidaires 37 (nous organisons près de la moitié des adhérents Solidaires) dont le premier congrès s'est tenu en Octobre 2006.

Nous avons donc de grandes responsabilités dans la construction et l'animation de l'Union Syndicale Solidaires 37.

Nous gardons notre liberté de critique en cas de désaccord sur les décisions et positions prises par Solidaires.

Notre socle revendicatif

Au fil de ses différents congrès et notamment ceux de Beg Meil et de La Rochelle, la Fédération SUD Santé Sociaux a confirmé très unanimement les analyses et les choix fondamentaux qui façonnent notre identité, alliant revendications immédiates unifiantes et projet de transformation sociale.

Nous avons construit un socle revendicatif commun notamment autour de trois axes :

- **La défense de notre protection sociale solidaire**
- **Contre la marchandisation du secteur sanitaire et social**
- **Pour une autre répartition des richesses qui se traduit notamment par la revendication d'une grille unique de salaire pour tous les salariés du secteur.**

Protection sociale

La Sécurité Sociale est le fruit d'une longue histoire. Elle est le produit des luttes du mouvement ouvrier depuis les sociétés de secours du 19^{ème} siècle, et ce jusqu'à la mise en place, à partir de 1945 des fondements du système actuel.

Assise sur le principe : « chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins », cette prise en charge solidaire par la collectivité est financée à son origine par les cotisations sur les salaires.

Ce système a permis d'imposer qu'une part des richesses produites soit affectée obligatoirement à la solidarité collective entre actifs-ives et inactifs-ives, jeunes et vieux-vieilles, biens portants-es et malades. La Sécurité Sociale a introduit un concept redistributif, basé sur les besoins de chacun se substituant au « chacun selon ses moyens », pour l'éducation des enfants (les allocations familiales), l'accès aux soins et le système de retraite solidaire par répartition pour tous et toutes.

La Sécu, dont le principe avait été élaboré par le Conseil National de la Résistance a pu se mettre en place en 1945 face à un patronat déconsidéré qui avait majoritairement collaboré avec l'occupant nazi. Dès lors elle a été en butte à des attaques des milieux conservateurs et des mutuelles qui ne voulant pas disparaître ont imposé le ticket modérateur. La prise en charge à 100% n'a donc jamais pu être effective.

Les premiers reculs ont débuté en 1967 avec l'arrivée du patronat dans la gestion des caisses. Depuis, la même logique a prévalu avec l'augmentation des tickets modérateurs, l'instauration des forfaits, puis des franchises, des remboursements réduisant la part de prise en charge de la Sécu à 75% (mais à peine plus de 50% pour les soins courants).

Le déficit qui s'est creusé au fil des ans est dû principalement à un manque de recettes : augmentation du chômage, stagnation des salaires, multiples baisses et exonérations, voire exemptions pures et simples de cotisations patronales.

CSG et CRDS matérialisent la volonté des gouvernements successifs de fiscaliser le financement de la protection sociale et étatiser sa gestion. Les Ordonnances Juppé de 1996 ont étatisé l'encadrement du financement par la mise en place de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM).

Les projets de TVA « sociale » parachèvent cette transformation qui remet en cause les fondements même d'une protection sociale solidaire.



Concernant les retraites, si le système par répartition a pu être sauvegardé, les différentes contre-réformes (Balladur, Fillon, Woerth, Ayrault) ont amputé le niveau des pensions et aggravé les inégalités notamment vis à vis des femmes, poussant les salariés-es vers les assurances privées.

Sud réaffirme :

- La Sécurité sociale doit rembourser à 100% tous les frais liés à la santé et aboutir à terme à la gratuité totale de l'accès aux soins, son financement doit être assis sur la cotisation et être administré par les salariés.
- La prise en charge intégrale de toutes les dépenses liées à la dépendance et au handicap par l'Assurance Maladie.

L'abrogation des contre réformes Balladur, Fillon, Woerth sur les retraites, le refus des fonds de pension et le maintien et l'amélioration du système de retraites par répartition.

Marchandisation du secteur sanitaire et du médico-social

Le processus de marchandisation de l'ensemble des services publics est la traduction de l'accord général du commerce de services (AGCS) et des différents traités européens (Maastricht, Nice, Lisbonne ...).

Après la privatisation des transports, de l'énergie, de l'eau, c'est la santé et l'éducation qui sont au cœur des attaques. Dans le sanitaire, les plans Hôpital 2007 (Mattei), Hôpital 2012 (Bertrand), la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » (Bachelot) ont accéléré le processus. La loi santé 2015 de Marisol Touraine prolonge cette volonté de privatisation. Des chaînes de cliniques commerciales (Générale de Santé, Capiro ...) et d'établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (Orpéa, Médica, Korian ...) se sont développées au détriment des hôpitaux publics et para-publics.

Dans le secteur social la marchandisation est aussi organisée par les lois sociales de 2002 et de 2005 qui mettent en concurrence tous les établissements et en généralisant les appels d'offres transfèrent au privé commercial toutes les activités pouvant être rentables.

La mise en place en 2010 des Agences Régionales de Santé facilite et accélère le passage au privé des établissements de santé et sociaux en développant les coopérations public/privé.

Sud revendique :

- Les services publics doivent permettre d'assurer à toute la population des services de proximité, de qualité et l'égalité d'accès sur tout le territoire.
- Le paiement à l'acte doit être aboli tout comme son pendant, dans les établissements de santé, la tarification à l'activité, remplacés par des forfaits permettant une prise en charge globale des patients.
- L'industrie pharmaceutique et biomédicale devra être sortie de la logique marchande (les scandales récents du Médiateur ou des prothèses PIP illustrent cruellement cette nécessité)
- Les établissements de santé commerciaux doivent être déconventionnés avec un passage au public.
- Le système sanitaire doit être réorienté vers la prévention en se donnant les moyens d'agir réellement sur les déterminants sociaux et environnementaux,
- L'organisation territoriale doit être décidée démocratiquement.

Une autre politique salariale pour une autre répartition des richesses

Depuis les années quatre vingt, la part des salaires dans la richesse produite a baissé de 10% au profit de la finance. La désindexation des salaires sur les prix en 1983 en a été l'outil principal.

Les inégalités salariales et de revenus se sont aussi aggravées dans des proportions jamais atteintes.

Les attaques sur le statut comme sur les conventions collectives de notre secteur remettent en cause les qualifications, les déroulements de carrières, avec la tendance à l'individualisation des salaires.

Les politiques fiscales ont aussi favorisé les plus hauts revenus par le plafonnement des tranches de l'impôt sur le revenu, des exonérations sur les revenus financiers et du patrimoine, et dernièrement l'instauration du « bouclier fiscal ».



